

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-016-14248/23/BM**

**■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation de colloques scientifiques internationaux - Approbation d'une convention - MGDIS n°5501 et n°5502**

**59811**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette labellisation valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain et défendu la diversité et les contrastes qui la caractérisent, que ce soit sur le plan géographique, social ou économique, comme creuset de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire.

Cette mise en lumière pour l'année 2023 doit permettre à la Métropole d'encourager et de promouvoir des projets et des actions visant à accélérer les transitions au service du bien-être des citoyens.

La Métropole entend ainsi :

- contribuer à relever les défis de la transition économique, sociale et environnementale qui ont fait l'objet de sa candidature (par exemple l'innovation au profit du changement climatique (cleantech), de la santé (biotechs, medtechs, e-santé), de la connaissance et des savoirs - jeunesse et entrepreneuriat) ;
- et assumer pleinement son statut de Capitale européenne de l'innovation 2023, tout en participant au rayonnement de son territoire.

Dans cette perspective et considérant que l'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir Aix-Marseille Université.

Engagée aux côtés des principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir l'organisation d'évènements qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi que les actions de valorisation de la culture scientifique en cohérence avec les objectifs et priorités décrits au sein de documents stratégiques métropolitains et notamment l'Agenda du Développement Economique dont une version actualisée a été approuvée le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM.

Aix-Marseille Université sollicite la Métropole pour un soutien financier concernant l'organisation de deux évènements de culture scientifique :

Les actions portées par Aix Marseille Université (AMU) répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR définies dans l'Agenda du développement économique approuvé le 30 juin 2022. Elles contribuent à la promotion de la science visant à renforcer la visibilité et le rayonnement international de la recherche scientifique et des scientifiques du territoire.

**Action 1 : 7th International Symposium on Environmental Biotechnology and Engineering (7 ISEBE)**

Cet évènement a été organisé par l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) et s'est tenu du 22 au 26 mai 2023 au World Trade Center à Marseille.

7ème édition d'une série de symposiums internationaux organisés depuis 2004, les éditions précédentes ont eu lieu au Mexique (2004, 2006, 2014, 2018), en Espagne (2008) et en Argentine (2016).

Le symposium s'est déroulé sur 4 jours, sous forme de conférences et de présentations de posters faisant l'état des lieux des derniers travaux sur les apports de la biotechnologie et de l'ingénierie pour la protection de l'environnement et la production d'énergies renouvelables.

En écho à la mobilisation de la communauté internationale, il a eu pour objectif de renforcer la prise de conscience des impacts de la société sur l'environnement en faisant connaître les polluants émergents, les solutions qui peuvent être envisagées pour la restauration de l'environnement ou le potentiel des bioraffineries pour la production d'énergie renouvelables et de produits à haute valeurs ajoutés à partir des déchets.

Ce symposium a favorisé l'échange des connaissances entre les chercheurs de toutes les nationalités, étape clef dans le processus d'élaboration de solutions technologiques développables à l'échelle mondiale.

La dernière journée a été dédiée à des visites techniques de sites industriels en relation avec ces problématiques notamment dans les domaines de l'environnement et des énergies renouvelables. De nombreux chercheurs internationaux, plus de 300, d'une trentaine de nationalités, étaient attendus et les conférences seront ouvertes aux étudiants.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'action 1, une subvention d'un montant de 5 000 € imputée au budget Principal Métropolitain 2023, en Section de Fonctionnement : Chapitre 65 -fonction 67 - nature 657382 - sous politique B360.

### **Action 2 : 22<sup>ème</sup> édition de la conférence internationale sur l'analyse par injection en flux et ses techniques associées (ICFIA)**

Ce congrès ICFIA est le plus grand événement scientifique rassemblant des chercheurs internationaux dans le domaine de l'analyse en flux (FIA ou Flow Injection Analysis). Son organisation par le Laboratoire de Chimie de l'Environnement (LCE) vise à échanger sur les dernières avancées dans ce domaine. Il s'est déroulé du 28 mai au 2 juin 2023 à Marseille au centre de conférence - Hôtel Mercure Vieux Port.

Il regroupe traditionnellement des chercheurs (chimistes, biologistes, environnementalistes), des ingénieurs et techniciens mais également quelques entreprises privées présentant à l'occasion du congrès leurs dernières innovations en termes de systèmes d'analyses miniaturisés et automatisés.

Le domaine de l'analyse en flux recouvre différentes disciplines (chimie, électronique, programmation informatique, conception 3d) et propose des applications dans de nombreuses thématiques (chimie, biologie, biochimie). Ces systèmes sont donc destinés à la surveillance environnementale, dans le suivi de procédés industriels, dans le dosage de composés dans différentes formulations notamment dans l'industrie pharmaceutique.

Un aspect important du congrès ICFIA concerne la place donnée aux jeunes scientifiques et étudiants. En effet, une session du programme scientifique a été dédiée à la présentation de leurs travaux lors de courtes communications orales. Leur participation à une journée de conférence leur permet aussi de mieux assimiler les principes théoriques et les possibilités de l'analyse en flux et de se rendre compte de la grande diversité de l'application de tels systèmes.

La tenue dans le paysage académique d'Aix-Marseille, d'une conférence de premier plan où interviennent des scientifiques de réputation internationale, concourt à renforcer l'attractivité de notre territoire.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'action 2, une subvention d'un montant de 4 000 € imputée au budget Principal Métropolitain 2023, en Section de Fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 67 - nature 657382 - sous politique B360.

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les 2 actions précitées :

Organisateur	Action et Evènement	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel Co financeurs	Montant proposé
Aix Marseille université (IMBE) N° MGDIS : 5501	<b>7th International Symposium on Environmental Biotechnology and Engineering (7 ISEBE)</b>	22 au 26 mai 2023	N-1 :	<b>10 000 €</b>	149 340 € Ville de Marseille : 10 000 € AMU : 16 000 € INRAE : 3 000 € Fonds privés : 1 000 € Droits inscription : 109 340 €	<b>5 000 €</b>  Soit <b>3,34</b> % du budget prévisionnel
Aix Marseille université (LCE) N° MGDIS : 5502	<b>22<sup>ème</sup> édition de la conférence internationale sur l'analyse par injection en flux et ses techniques associées (ICFIA)</b>	28 mai au 2 juin 2023	N-1 :	<b>4 000 €</b>	49 530 € Ville de Marseille : 3 500 € AMU : 2 551 € Fonds privés (AMS Alliance) : 4 000 € Droits inscription : 35 479 €	<b>4 000 €</b>  Soit <b>8,08</b> % du budget prévisionnel

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 9 000 euros à Aix-Marseille Université pour l'organisation des 2 actions susvisées et par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour ces manifestations qui se sont tenues avant le présent Bureau, et d'approuver la convention afférente

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

**Où le rapport ci-dessus**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et, notamment, à Aix Marseille Université pour ses actions qui favorisent l'attractivité et la notoriété du territoire, le développement de la culture et de la recherche scientifique.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont attribuées des subventions de fonctionnement spécifiques au profit d'Aix-Marseille Université pour la mise en place d'évènements et de colloques universitaires pour un montant total de 9 000 euros au titre de l'exercice 2023.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectif, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 67- nature 657382 - sous politique B360 (9 000 euros).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE